



Comité Directeur

Procès-Verbal n°9

Réunion de Bureau du : **Mercredi 05 janvier 2022**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général : **M. André VITIELLO**

Présents : **Mmes Cathy DARDON - Béatrice MONNIER – MM. Gérard BORGONI – Albert DI RE - Bruno GIMENEZ - Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – José VIVERO**

Assiste à la séance : **Mmes COGGIA Nathalie (Directrice Administrative)**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 24 heures)





CORRESPONDANCES :

- FFF :

- Adressant le nouveau tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 14 décembre 2021.

- Réalisation d'une étude sur la thématique de l'emploi-formation qui aura pour objectif de mener une réflexion sur l'emploi au sein des clubs de football et de recenser les besoins en formation des éducateurs et bénévoles formés.

Questionnaire club : lien <https://fffsurvey.typeform.com/to/xZotui5L#email=xxxxx&id=xxxxx>

Questionnaire bénévole : lien <https://fffsurvey.typeform.com/to/I5F7gWLE#email=xxxxx&id=xxxxx>

- Adressant un questionnaire sur la pratique du Futsal. Transmis à la CTD PPF

- Tableau de synthèse des licences ainsi qu'un comparatif avec les saisons précédentes. Noté

- Dans le cadre des Actions Nationales de la Direction Technique Nationale, la CTD PPF est invité sur un rassemblement du 31 janvier 2022 au 02 février 2022. Transmis à la CTD PPF

- Ligue Méditerranée :

- Informant de nouvelle élection au Comité de Direction à la suite de la décision du Tribunal. Noté

- Nomination d'un référent Actions Citoyennes et Sociales pour chaque District. Noté

- Clubs :

- **ETOILE FUTSAL LUCOIS** : Compte-rendu de l'assemblée générale du club qui a eu lieu le 13 novembre 2021. Noté.

- Divers :

- **CDOS** : Opération départementale Sport et Handicap. Transmis à la CTD PPF

- **MINISTERE DE LA JUSTICE** : Adressant un article « la réinsertion des jeunes par le sport et la solidarité » paru sur VAR MATIN suite au tournoi Téléthon. Noté.

INFORMATIONS :

A la suite des nouvelles mesures sanitaires, le Président fait un point sur les problèmes rencontrés par les clubs à la suite d'un grand nombre de cas Covid enregistré. Les matchs séniors, jeunes et féminines seront reportés à condition que les clubs présentent aux moins 4 attestations positives de cas dans l'équipe ou une attestation de l'ARS (3 attestations nécessaires concernant le foot à effectif réduit).

Suite à cette situation touchant notamment les enfants, le Comité de Direction décide à l'unanimité que les plateaux de U6 à U11 inclus des 08 et 15 janvier 2022 sont annulés.



District du Var de Football



>> En raison des difficultés actuelles rencontrées par les clubs (problèmes sanitaires liés au COVID), problèmes en raison des absences d'éducateurs / accompagnateurs, etc...) le Comité de Direction souhaite un assouplissement quant aux conditions d'acceptation des demandes de report de rencontres dans les championnats Jeunes.

Ainsi, dès lors où une telle demande comporte l'accord des deux clubs concernés et précise une date de rattrapage de ladite rencontre, le Comité de Direction demande à la Commission des Compétitions de prendre favorablement en considération ce report.

*Prochaine réunion plénière
le mercredi 12 janvier 2022 à 16h00*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO